

**PRÉFET DU NORD  
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS**

-----  
**PRÉFECTURE  
DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES  
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE**

-----  
**SYNDICAT MIXTE POUR LA RÉALISATION DE LA  
PLATEFORME MULTIMODALE D'INTÉRÊT EUROPÉEN DE DOURGES**

-----  
**Communes de DOURGES et OSTRICOURT**

-----  
**EXTENSION DE LA PLATEFORME MULTIMODALE  
ET LOGISTIQUE DE DOURGES**

-----  
**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté interpréfectoral du 28 mai 2013 une enquête publique aura lieu, pendant 33 jours consécutifs du 9 septembre au 11 octobre 2013 inclus, concernant l'extension de la plateforme multimodale et logistique de DOURGES, sur le territoire des communes précitées.

Le Préfet du Pas-de-Calais est nommé Préfet coordonnateur.

Mme Colette MORICE, chargée des relations extérieures à l'université Lille I, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de Mme MORICE, la conduite de cette enquête sera confiée à M. Jean-Paul HÉMERY, ingénieur des travaux en réseaux électriques et communication, commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de DOURGES.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de DOURGES.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations le :

- lundi 9 septembre 2013, de 9h00 à 12h00, en mairie de DOURGES ;
- mercredi 18 septembre 2013, de 9h00 à 12h00, en mairie d'OSTRICOURT ;
- samedi 28 septembre 2013, de 9h00 à 12h00, en mairie de DOURGES ;
- mercredi 9 octobre 2013, de 9h00 à 12h00, en mairie d'OSTRICOURT ;
- vendredi 11 octobre 2013, de 15h00 à 18h00, en mairie de DOURGES.

Les pièces du dossier d'enquête comprendront en outre l'étude d'impact et les avis de l'autorité environnementale du 25 février 2010 et du 20 juin 2011. Ces derniers seront également disponibles sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr/Annonces-avis/Consultation-du-public/Avis-de-l-autorite-environnementale/eau](http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Annonces-avis/Consultation-du-public/Avis-de-l-autorite-environnementale/eau).

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées au Syndicat Mixte pour le Réalisation de la Plateforme Multimodale d'Intérêt Européen de DOURGES – Hôtel de Région – 151, boulevard Hoover – 59555 LILLE CEDEX.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Toute personne physique ou morale peut demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE – BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Nord et le Préfet du Pas-de-Calais statueront sur la présente demande d'autorisation.